



Conseil d'administration du 10 mars 2022

Membres en exercice : 52

Membres présents ou suppléés : 27

Membres ayant donné mandat : 7

Nombre de voix : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20220053

REGIE DE RECETTES

REMISES ACCORDEES SUR LA VENTE DES PRODUITS

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 24 février 2022, s'est réuni le 10 mars 2022 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Henri COUDERC, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, M. André HORTH représenté par Mme Lolita ARRIGHI, G^{al} Benoit HOUSSAY représenté par M. Jean-Charles SENEZ, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Hélène MEUNIER, Mme Véronique LIEVEN représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Denis PIT, M. Pierre PLAGNES, M. René ROSOUX, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Henri COUDERC, M. Philippe BILLET à M. René ROSOUX, Mme Jeanine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD à M. Henri COUDERC, M. Arnaud COLLIN à Mme Catherine CIBIEN, M. Paul-Henry DUPUY à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN à M. André THEROND.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la décision modificative n°2020/0125 modifiant l'arrêté du 1er mai 1973 portant création d'une régie de recettes de l'établissement public du Parc national des Cévennes, modifié par décision n°2016/0022 du 15 janvier 2016,

Vu la délibération n°20210085 du conseil d'administration de l'EP PNC du 11 mars 2021 relative aux remises accordées sur la vente des produits,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide de fixer les remises accordées dans le cadre de la régie de recettes pour la vente de produits selon les modalités suivantes :

REMISE DE 20 %

- **Sur tous les articles en vente à la Maison du Tourisme et du Parc (MTP) pour :**
 - les agents employés au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes à titre personnel,
- **Sur les produits d'éditions et de publications pour :**
 - l'institut d'éducation à l'agro-environnement de SupAgro Montpellier situé au 9 rue Célestin Freinet 48400 Florac-Trois-Rivières,
 - l'association Artisans Bâisseurs en Pierres sèches située au lieu-dit Espinas 48160 Ventalon en Cévennes,
 - l'association Cévennes Ecotourisme située 5 place Paul Comte 48400 Florac-Trois-Rivières,
 - tous les bénéficiaires de la marque Esprit Parc National, adhérents par le biais d'un contrat en cours de validité, sur le territoire du Parc national des Cévennes.
- **Sur tous les modèles d'exposition à la boutique de la MTP pour :**
 - toute personne souhaitant acquérir le dernier exemplaire (fin de stock) utilisé comme modèle d'exposition (pouvant présenter des anomalies ou de l'usure).

REMISE DE 30 %

- **Sur les articles proposés à la vente par le biais d'une liste précise, réévaluée chaque année et envoyée par la régisseuse de recettes de l'EP PNC pour :**
 - les revendeurs ayant signé une convention de partenariat (offices de tourisme, relais d'information, mairies, librairies, et maisons de la presse) avec l'EP PNC, et par le biais d'un bordereau de commande interne.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20210085 du conseil d'administration de l'EP PNC du 11 mars 2021.

La directrice,


Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,


Henri COUDERC